Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_096-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-096

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 26 Représentés : 3 Absent : 0 Votants : 29

CESSION FONCIÈRE – RUE DU CHAMP DE COURSES – PHASE 1 : DÉSAFFECTATION
Rapporteur : M. Quéré.

La Commune a récemment été sollicitée par Mme Briand, propriétaire de la parcelle cadastrée section AY n°196 située rue du Champ de Courses, afin de solliciter l'acquisition d'une emprise appartenant au domaine public communal (ne relevant pas du domaine public routier).

La commune est propriétaire d'une emprise foncière d'environ 190 m^2 correspondant à un espace enherbé sans affectation particulière, enclavé entre deux propriétés privées.

Cette emprise n'étant affectée à aucun usage spécifique et n'étant pas fréquentée par le public il est proposé de répondre favorablement à la demande.
Cette cession permettrait de valoriser un terrain aujourd'hui sans utilité pour la collectivité, dont l'entretien est actuellement à sa charge.
Afin d'aliéner ce bien il est préalablement nécessaire de :

- Constater la désaffectation du bien ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_096-DE

- Acter le déclassement de ce délaissé.

À l'issue de la procédure de déclassement du domaine public communal, ce bien sera incorporé au domaine privé et sera ainsi régi par les dispositions de l'article L2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'article 537 du Code civil.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 aux termes duquel le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la Commune,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1, L2123-1 et L3211-14,

Vu la demande de Mme Briand,

Considérant que cette emprise du domaine public communal est largement sous utilisée et qu'il est donc préférable pour la collectivité de la céder,

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la désaffectation de ce bien pour envisager son déclassement puis son aliénation.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ecologie, cadre de vie, logement, urbanisme,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de désaffecter l'emprise d'une contenance d'environ 190 m^2, issue de la parcelle cadastrée section AY n°192, identifiée au projet de division ci-après annexé,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_096-DE

J1 : Plan de localisation

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
PAIMPOL

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/06/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

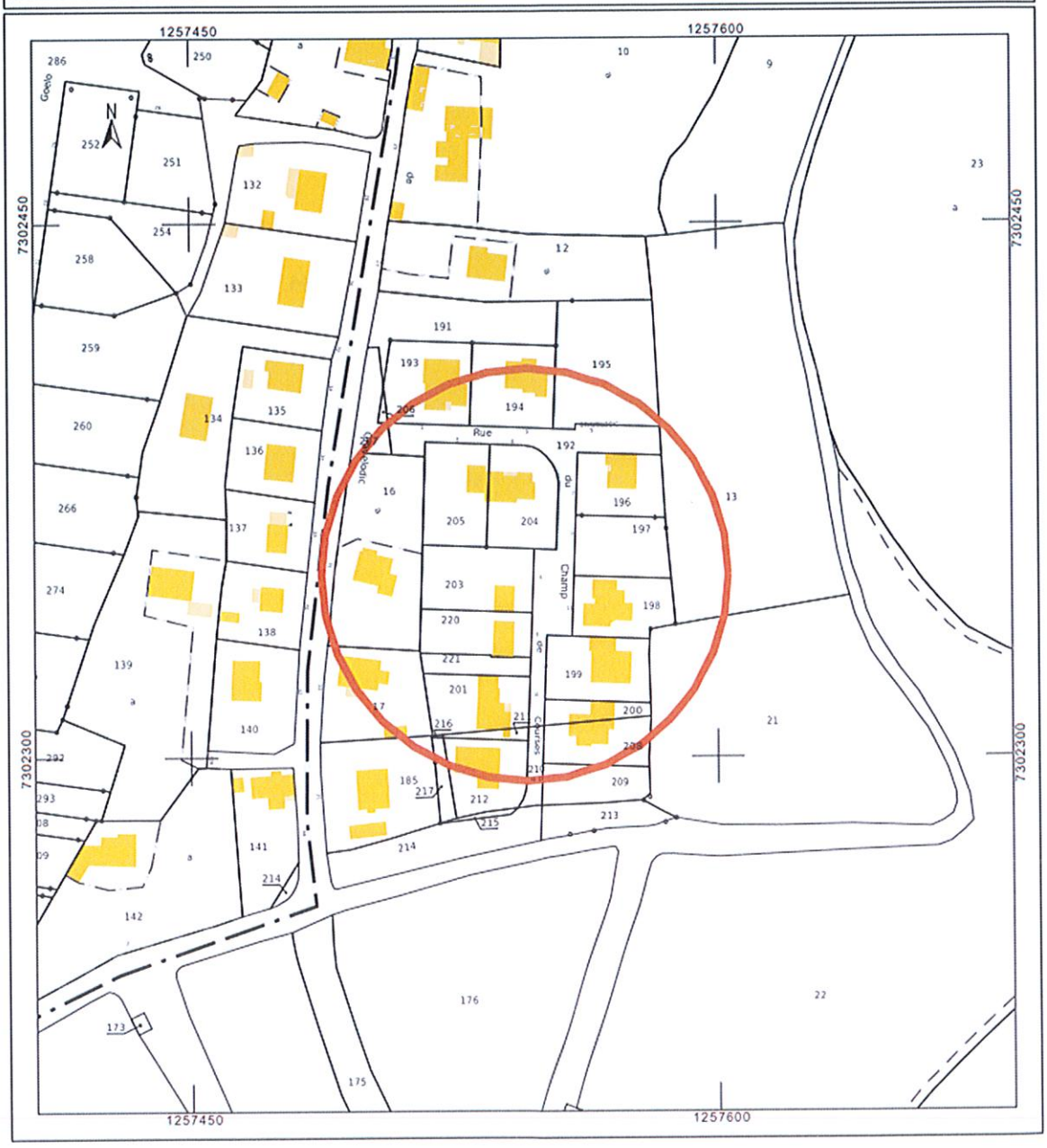
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts Fonciers
4 rue Abbé Garnier CS 62123 22022
22022 ST BRIEUC CEDEX 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
ptgc22@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_096-DE

PJ2 : Emprise à céder

